

Un automne décisif pour l'avenir de l'île Berder, à Larmor-Baden

Le Télégramme, publié par Fanny Coconnier le 04 octobre 2022 à 18h36



Le collectif Berder ensemble qui compte 460 adhérents, appelle à une nouvelle mobilisation pour l'avenir de l'île ce dimanche 9 octobre. (Le Télégramme/Fanny Coconnier)

Le vendredi 14 octobre 2022, la cour d'appel de Nantes doit examiner l'avenir du plan local d'urbanisme de Larmor-Baden. Une nouvelle étape pour l'avenir de l'île Berder, propriété du groupe Giboire.

Le vendredi 14 octobre doit constituer une nouvelle étape pour l'avenir de l'île Berder. La cour d'appel de Nantes doit examiner l'annulation d'une partie du plan local d'urbanisme de Larmor-Baden prononcée en juillet 2021. Cette décision avait rendu impossible la réalisation du projet d'hôtel de luxe, développé par le groupe Giboire, propriétaire de l'île. Son président avait alors annoncé renoncer à son projet de résidence hôtelière quatre étoiles de 80 chambres. « On était alors assez confiants. On pensait que le groupe Giboire allait vendre, souligne Marc Chapiro, co-président du collectif Berder ensemble. Mais le maire s'est entêté, en faisant appel de la décision du tribunal administratif. » Cette nouvelle décision judiciaire interviendra dans quelques semaines. Puis, un recours sera encore possible, devant le Conseil d'État.

« Michel Giboire doit préciser ses intentions »

Le collectif s'accroche à un espoir d'éventuelle vente. Ses militants portent depuis des années un projet : « Cela fait douze ans que nous nous mobilisons pour que Berder devienne un parc départemental, pour en faire un bien public ». Ce dimanche 9 octobre, à 11 h, ils se mobilisent pour, une nouvelle fois, porter ce message. « Depuis le jugement de juillet 2021, beaucoup pensent que tout projet sur place serait abandonné, souligne Alain Rivat, membre du bureau du collectif. Mais Michel Giboire doit préciser ses intentions, nous dire ce qu'il veut faire de l'île ».

Ces défenseurs d'une île publique s'inquiètent aussi de la dégradation des bâtiments de l'île et notamment de son passage [?? ndlr]. Autre objet de préoccupation pour le collectif : l'occupation du bâtiment dit de la pêcherie, reconverti en habitation. Le 26 septembre dernier, le tribunal administratif a enjoint le préfet à dresser une contravention pour occupation illégale ce bâtiment de l'île, dont une partie est édifiée sur le domaine public maritime.

« Une ligne rouge a été franchie »

« Nous avons découvert qu'une négociation est en cours entre l'État et le groupe Giboire pour sortir le bâtiment du domaine public maritime », explique Marc Chapiro. Une référence au mémoire produit par les avocats du groupe Giboire, dans lequel sont évoquées des « discussions entre l'État et la société OCDL afin que la partie de bâtisse édifiée sur le domaine public maritime puisse (...) être intégrée au surplus du patrimoine de l'île ». « **Savoir que des discussions de ce type existent entre ce grand groupe breton et l'État nous met en colère**, commente le coprésident de Berder ensemble. Une ligne rouge a été franchie ».

Sollicité, Michel Giboire a fait savoir qu'il ne « souhaite absolument pas s'exprimer sur le sujet ».

